



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Agriculture : budget

Question écrite n° 5951

Texte de la question

Mme Segolene Royal appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur les baisses de subventions attribuées à l'amélioration génétique de la race caprine, qui représentent environ un quart des sommes allouées. En effet, dans le contexte économique actuel de l'élevage français de plus en plus difficile, l'amélioration génétique collective est un moyen pour tous les éleveurs d'améliorer la rentabilité de leur élevage, par une meilleure maîtrise des charges par l'utilisation d'animaux plus efficaces, et une amélioration de la qualité des produits. La région Poitou-Charentes est particulièrement concernée ; elle est la première région d'élevage caprin de France, et les orientations budgétaires actuelles mettent en péril les efforts consentis par les éleveurs et les unions de promotion des races (UPRA-Caprigène France) et la cohérence de l'encadrement des races françaises. C'est pourquoi elle lui demande quelles sont ses intentions en la matière pour assurer aux UPRA les financements indispensables à l'avenir et à la renommée de l'élevage caprin français.

Texte de la réponse

Deux arrêtés du ministère du budget, l'un du 3 février 1993 et l'autre du 10 mai 1993, ont en effet annulé 5,4 et 14,25 MF ouverts en loi de finances initiale pour 1993 sur le chapitre 44-50 du ministère de l'agriculture et de la pêche. Ce chapitre initialement doté de 131 MF est consacré à la sélection animale. Ces mesures de régulation budgétaire ont entraîné, dès leur publication, des modifications dans la répartition prévisionnelle des dotations aux organismes intervenant dans le dispositif collectif de sélection animale en France. Des mesures exceptionnelles ont cependant pu être prises pour réduire les effets de cette régulation auprès des différents organismes concernés, en mobilisant 14 MF de crédits par redéploiement budgétaire. Comme l'indique le projet de loi de finances pour 1994, le ministre de l'agriculture et de la pêche s'emploie à préserver les moyens nécessaires à ces actions.

Données clés

Auteur : [Mme Royal Ségolène](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5951

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : agriculture et pêche

Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 septembre 1993, page 2994

Réponse publiée le : 10 janvier 1994, page 123